

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Juillet 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

23/0315/AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - SERVICE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention.**

23-39784-DGAJSP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge de la tranquillité publique, de la prévention, du Bataillon de Marins-Pompiers et de la sécurité et de Madame la Conseillère Déléguée, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au Décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.

A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi précitée, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

Dans ce cadre, ont également été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent dans les champs suivants :

- mise en place d'opérations concertées de tranquillité publique ;
- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- définition d'un programme de sécurité routière ;
- sécurisation des sites balnéaires pendant la période estivale ;
- établissement d'un partenariat avec les bailleurs sociaux autour des questions de tranquillité publique et résidentielle ;
- soutien aux différents dispositifs de médiation sociale ;

- consolidation du suivi personnalisé des jeunes et des familles dans le champ judiciaire et hors champ judiciaire ;
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions ;
- prévention de la radicalisation ;
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du Droit et de l'accès aux droits ;
- soutien à un accompagnement des victimes d'actes de délinquance ;
- renforcement de l'accueil de personnes sous mesure de Travail d'Intérêt Général dans les services de la Ville de Marseille.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal la répartition des subventions représentant le soutien que la Ville souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs ou concourant plus généralement à la prévention de la délinquance

- ACCES AU DROIT

- * Association pour l'Accès au Droit des enfants et des jeunes (ADEJ)

Droit au Quotidien Marseille - Tiers n° 24357 – dossier n° EX021532

L'ADEJ est une association composée de juristes qui sensibilisent les enfants et les jeunes au Droit et à la Citoyenneté à travers des séances d'information et des animations ; ces dernières font appel à des supports pédagogiques conçus par des juristes et adaptés à chaque tranche d'âge. Ces séances visent à informer les enfants sur le fonctionnement de la Justice, à leur permettre de connaître leurs droits et leurs obligations, à leur donner des repères sur différents sujets du quotidien qui les concernent (droit des mineurs, promotion de l'égalité et de la citoyenneté, lutte contre les discriminations, usage d'internet en sécurité, conduite sur l'espace public...). Les interventions sont réalisées au sein des écoles de la Ville et des centres sociaux des territoires prioritaires du Contrat de Ville.

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 18 000 Euros (dix-huit mille Euros).

- AIDE AUX VICTIMES

- * Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (AVAD)

Action : Aide aux victimes d'infractions pénales - Tiers n° 8547 - Dossier n° EX021940.

Toute personne victime d'une infraction pénale doit pouvoir être reçue et accompagnée par des professionnels de l'Aide aux Victimes, quel que soit l'acte de délinquance subi (vol, cambriolage, vol avec violences, violences volontaires, viol, agression sexuelle, homicide d'un proche...).

Une équipe pluridisciplinaire, formée à la victimologie, prend en charge le traumatisme de la personne victime et l'ensemble des conséquences de l'infraction subie en proposant :

- Une écoute et un soutien ;
- Un suivi psychologique effectué par des psychologues cliniciens spécialisés ;
- Une information sur les droits et les procédures pouvant aller jusqu'à l'accompagnement des personnes au procès

- Une aide dans les démarches vers différents services pouvant apporter des réponses aux conséquences de l'infraction : services sociaux, associations caritatives, associations spécialisées, banques, assurances... ;

- Une aide à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle ;

- Une information sur le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI) et sur la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) et les conditions de sa saisine (aide à la constitution des requêtes et accompagnement tout au long de la procédure devant la CIVI).

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 40 000 Euros (quarante mille Euros).

* Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (AVAD - SAVU)

Action : aide aux victimes en urgence - Tiers n° 8547 - Dossier n° EX021941

Les victimes d'infractions graves, traumatisées et démunies face aux premières démarches, ont besoin d'une aide, d'un soutien et d'un accompagnement immédiatement après les faits. L'urgence de l'intervention suppose un service très largement disponible, complémentaire de l'équipe recevant au siège de l'association, mobile et mobilisable sur des plages horaires étendues. Sur saisine des services de Police et de Justice, l'équipe mobile, spécifiquement dédiée à l'urgence, intervient auprès de victimes d'infractions pénales graves au plus près des faits, et apporte soutien moral, informations et aide dans les premières démarches. Le dispositif est accessible de 9 heures à 21 heures du lundi au vendredi et de 12 heures à 19 heures les samedis, dimanches et jours fériés.

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 60 000 Euros (soixante mille Euros).

• PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

* Association APPEL D'AIRE Action « remobiliser par le « faire » avec : Chantier école de menuiserie/Métallerie Tiers 5356 -Dossier n°EX022046

Organisme de formation non qualifiante, l'association propose depuis 2002 d'accueillir entre 20 et 30 jeunes de 16 à 25 ans, déscolarisés et/ou « sous main de justice » (mineurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et majeurs suivis par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) dans le cadre d'un chantier de fabrication de mobilier en bois et en fer .

Des ateliers de remédiation cognitive et de citoyenneté complètent le travail sur un parcours de réinsertion

Reconnue par la Justice et la Région sud, l'association s'adresse aux jeunes issus de tous les quartiers marseillais particulièrement éloignés de l'emploi et des dispositifs de réinsertion

Son action contribue notamment à la prévention de la récidive en faveur des jeunes placés sous main de Justice,

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 8000 Euros (huit mille Euros).

* ASSOCIATION DE POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE ET DE REINSERTION SOCIALE - CHRS APCARS Tiers 118122 Dossier EX022497

Action : Juridiction résolutive de problème

Il s'agit de la prise en charge des conduites addictives des personnes placées sous main de justice pour soutenir des mesures alternatives et des suivis individualisés

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé : 3 000 Euros (trois mille Euros).

* ASSOCIATION DE POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE ET DE REINSERTION SOCIALE - CHRS APCARS Tiers 118122 - Dossier EX022468

Action « Groupes de paroles thérapeutiques, pour auteurs de violences conjugales »

« Mise en place d'une juridiction résolutive de problème : pour la prise en charge des conduites addictives »

Il s'agit de construire des parcours de soin, de prendre en charge les conduites addictives des personnes placées sous main de justice pour soutenir des mesures alternatives et des suivis individualisés

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé : 3 000 Euros (trois mille Euros).

* Association CONTACT CLUB – Tiers 8262 – Dossier n°EX023129

Action: «Accompagnement individualisé vers l'insertion et l'accueil de TIG/une alternative à la récidive »

Dans le cadre de la convention cadre instituée avec la justice, l'association accueille près de 120 jeunes de 16 à 25 ans issus des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements et orientés par les services de justice PJJ et SPIP.

Elle travaille en étroite collaboration avec le service Prévention de la Délinquance, l'ASE et les services spécialisés (UPU et ADDAP13).

Un encadrement spécifique de tutorat et de supervision (éducateur spécialisé) est mis en place pour assurer un réel suivi individualisé.

Un encadrement technique est chiffré pour encadrer les chantiers d'entretien et de rénovation (peinture...)

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 8000 Euros (huit mille Euros).

• RAPPROCHEMENT JEUNES / POLICE

* Association CONTACT CLUB –8262 – Dossier n°EX023263

Action : « Rapprochement jeunes Police Population : amélioration des relations »

L'association propose d'organiser un séjour « aventure » en centre de vacances avec des policiers et des ateliers prévention au CLJ les mercredis. Est également proposée une formation pour 10 jeunes au BAFA option surveillant de baignade en vue d'intégrer la préparation BNSSA dispensée par la police

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Financement proposé 2000 Euros (deux mille Euros).

* Association CENTRE DE LOISIRS JEUNES DE LA POLICE NATIONALE (CLJ)
Tiers n°15586- Dossier n°EX021810

Action : Vivre ensemble sur le littoral marseillais rapprochement Police/ Jeunes -

Cette action vise à rapprocher les forces de police des jeunes notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à travers l'apprentissage de la natation et la sensibilisation au respect des règles de vie sur le littoral.

Les activités proposées par les policiers volontaires consistent en :

un enseignement de la natation durant les vacances de février, Pâques et Toussaint en piscine (120 personnes)

un accueil au Prophète de 5 à 20 jeunes par séance 10 à 12 mercredis par an dans le cadre d'un stage « Vivre ensemble » et participation aux ateliers de prévention du littoral

Accueil et suivi de jeunes ayant fait l'objet d'un « rappel à l'ordre » en Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP)

Une formation au BNSSA (brevet de maître-nageur sauveteur) pour 20 stagiaires

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (excepté pour le BNSSA)

Financement proposé 8 000 Euros (huit mille Euros).

• PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE

* Association FAMILLES EN ACTION Tiers n° 978156 –EX022837

Action : Alternance à l'errance et la délinquance collégienne »

L'association est investie dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, elle participe aux cellules de veille des Collèges Versailles et Quinet

Elle propose du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs sur 2 espaces d'accueil Marceau et Boulevard National. Elle participe à la réappropriation des espaces publics dégradés par de nombreuses incivilités avec des animations de proximité et en pied d'immeuble (Bd National, Bel Horizon Moulin de Mai, Racati, Strasbourg, Place Marceau). Elle propose aussi l'accueil de mineurs effectuant des travaux non rémunérés et d'intérêt général au titre d'une convention avec la Justice et en partenariat avec la Ville.

Période de réalisation : 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 6 000 Euros (six mille Euros).

* Association SUD FORMATION

Action : Chantier d'insertion Maxi Services sud dans les quartiers sud

Tiers 33133- Dossier EX022808

Il s'agit de permettre à 10 jeunes très éloignés de l'emploi (ou en premier emploi) et/ou en réinsertion (TIG fin de peine incarcération) d'acquérir une expérience et un savoir-faire dans le cadre d'une activité salariée au sein de chantiers école en partenariat avec les bailleurs sociaux des quartiers Est et Sud durant 6 mois .Un accompagnement spécifique sera mis en place autour d'ateliers de recherche d'emploi et de formation à la mise au poste

Période de mise en œuvre : du 1er janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 10 000 Euros (dix mille Euros)..

* LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FÉDÉRATION DES AMIS DE L'INSTRUCTION

LAIQUE 13

Tiers 4366 -Dossier n°EX023669

Action : Accompagnement des jeunes de Saint Lambert

Il s'agit d'aller au-devant et d'accompagner les jeunes du quartier saint Lambert qui, oisifs, se regroupent devant des immeubles, adoptent des comportements à risques avec des consommations de stupéfiants et créent des nuisances sur l'espace public. Des temps de discussion sur site et d'animations en soirées pour des jeunes de 13 à 21 ans dans des équipements sociaux de proximité sont prévus en fin de semaine.

Période de mise en œuvre : du 1er juillet au 31 décembre 2023

Financement proposé : 7000 euros

* Association CONTACT CLUB – Tiers 8262 – Dossier n°EX023191

Action: Prévention de la délinquance et de la récidive sur le 1^{er} arrondissement : Belsunce et Noailles »

L'association effectue, depuis plus de 50 ans, un travail de rue pour aller au contact des jeunes oisifs, organise des ateliers de remobilisation scolaire, des suivis individualisés pour l'insertion professionnelle, des séjours de rupture pour les jeunes pré délinquants. Elle accueille au sein de ses clubs (Noailles, Velten, Convalescents, halle PUGET, et Thubaneau), plus de 60 jeunes de 15 à 25 ans de ces quartiers pour des ateliers, animations socioculturelles et chantiers éducatifs intégrant des jeunes sous main de justice.

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé 5 000 Euros (cinq mille Euros).

*Association CONTACT CLUB – Tiers 8262 – Dossier n°EX023246

Action: Prévention de la délinquance et de la récidive sur le 2^{ème} arrondissement

L'association effectue, depuis plus de 50 ans, un travail de rue en allant au-devant des jeunes oisifs, organise des ateliers de remobilisation scolaire, des suivis individualisés pour l'insertion professionnelle, des séjours de rupture pour les jeunes pré délinquants.

Elle accueille au sein de ses clubs des Carmes et de la rue Trinquet, près de 120 jeunes de 15 à 25 ans pour des activités de loisirs socio culturels mais aussi des chantiers éducatifs intégrant des jeunes sous main de justice.

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé: 5 000 Euros(cinq mille Euros).

* ASSOCIATION HEART COLOR MUSIC Tiers n°20121- Dossier EX022986

Action « L'accompagnement et la professionnalisation des jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines artistiques » :

Accompagnement avec la mission locale et le pôle emploi de jeunes déscolarisés des qua tiers en QPV en vue d'une insertion professionnelle dans les métiers du spectacle (son lumière vidéo musique..).

Période de mise en œuvre : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Financement proposé : 6 000 Euros (six mille Euros).

* ASSOCIATION NOUR Tiers en cours- Dossier EX022918

Action : Déploiement de NOUR à MARSEILLE / pour un yoga inclusif et solidaire

Il s'agit de développer la pratique du yoga auprès des personnes en situation d'exil et/ou de précarité dans une démarche sport/santé et d'inclusion sociale. Mise en place de 32 séances de yoga inclusif pour des ex détenus des Baumettes (principalement) suivis par l'association WAKE UP CAFE dans le cadre de la réinsertion et prévention de la récidive

Période de mise en œuvre : du 1^{er} avril au 31 décembre 2023

Financement proposé: 1 600 Euros (mille six cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes :

Tiers	Association	Convention	Numéro Dossier	Montant en Euros
24357	ADEJ	80519	EX021532	18 000
8547	AVAD	80521	EX021941	60 000
8547	AVAD	80520	EX021940	40 000
5356	APPEL D AIRE	80518	EX022046	8 000
118122	APCARS	80511	EX022497	3 000
118122	APCARS	80510	EX022468	3 000
8262	CONTACT CLUB	80512	EX023129	8000
8262	CONTACT CLUB	80513	EX023623	2 000
15586	CLJ	80515	EX021810	8 000
978156	FAMILLES EN ACTION	81878	EX022837	6000
33133	SUD FORMATION	80514	EX022808	10 000

4366	L.E FAIL	80509	EX023669	7 000
8262	CONTACT CLUB	80516	EX023191	5 000
8262	CONTACT CLUB	80517	EX023246	5 000
20121	HEART COLOR MUSIC	80508	EX022986	6000
	ASSOCIATION NOUR	80560	EX022918	1600
			TOTAL	190 600

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout autre document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes, seront imputées sur les crédits 2023 du service prévention de la délinquance (code 13504), fonction 025, nature 6574.2.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, DE LA
PRÉVENTION, DU BATAILLON DE MARINS-
POMPIERS ET DE LA SÉCURITÉ
Signé : Yannick OHANESSIAN**

**MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
à la Prévention des Conduites
à Risques chez les jeunes
et à la Médiation Sociale
Signé : Zoubida MEGUENNI**

Le Conseiller rapporteur de la Commission AFFAIRES GENERALES demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN